INTER-ENTREPRISE

« Formation Référent Sécurité » Inter-entreprise – 5 jours

DURÉE DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS	LE PRIX	DÉLAI D'ACCÈS
35 heures 5 jours	De 4 à 12 stagiaires.	1 150,00 €	15 jours

PUBLIC	Salarié désigné par l'employeur en tant que référent Santé Sécurité au Travail
PRÉREQUIS	Aucun
FORMATEUR	GUEGUEN Claude – Formateur, IPRP.
TYPE	Inter-entreprise
MODALITÉ	Présentiel
INSCRIPTION	Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 02 96 46 38 96 ou par email : c.gueguenformation@gmail.com

Objectifs

Situer son rôle d'acteur en santé et sécurité au travail dans l'entreprise. Identifier les acteurs internes et externes de la politique de prévention. Analyser les conditions de travail, déceler et évaluer les risques professionnels. Participer à la mise en place ou à l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Déployer le plan d'action. Mettre en œuvre les méthodes et procédés permettant de prévenir les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail

Attention : Cette formation ne donne pas lieu à une certification INRS (EVRP et SDC). Elle se conclut par la remise d'une attestation de stage et d'un certificat de réalisation.

Moyens et modalités

Présentiel

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

Formation en présentiel, en inter, alternant apports théoriques, mises en situation pratiques et exercices grandeur nature. L'inscription est réputée acquise lorsque la convention est signée. Un questionnaire de positionnement est réalisé avant la formation afin d'identifier les axes de progrès. La formation se déroule sur 1 journée, avec encadrement permanent par le formateur.

Moyens Techniques

Logiciel, guide PDF, plateforme LUDO-TECH, PC, vidéoprojecteur, livret papier ou digital téléchargeable. Matériel adapté à la formation : extincteurs, brassards guide-fil et serre-file, logiciel SSI catégorie A, aire de feu, machine à fumée. Port d'EPI lors de la formation avec les extincteurs.

Adaptation et suivi de la formation

Un suivi de la formation et de l'accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Accompagnement pédagogique et technique

Un accompagnement pédagogique et technique est disponible à tout moment, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, par email (c.gueguenformation@gmail.com) ou par téléphone (02 96 46 38 96). Le formateur s'engage à répondre dans un délai de 72 h (hors week-end et jours fériés) à toute sollicitation. Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, par email ou par téléphone.

Évaluation de parcours

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Évaluation formative tout au long de la formation par questions-réponses, mises en situation, quiz et QCM. Mise en pratique guidée après chaque grand module. Observation des stagiaires lors des exercices pratiques. Évaluation individuelle finale sous forme de QCM ou d'étude de cas. Débriefing de l'exercice d'évacuation et remise de l'attestation des acquis.

Évaluation du besoin

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagnée d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès

Un délai minimum et incompressible de 15 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

Handicap

Toutes les formations dispensées par Claude GUEGUEN sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Apolline Givaudan Odile Poisson
07 84 00 83 14
formation-bretagne@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 22 3 rue Villiers de l'Isle Adam CS50401 22194 PLERIN CEDEX
02.96.01.01.80
mdph@mdph.cotesdarmor.fr

CAP EMPLOI

Z.A.C. de la Beauchée, 12 rue des Champs de Pies
22000 - Saint-Brieuc
Tel : 02 96 62 33 33

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH des Côtes d'Armor
84 Rue de la République 22000 Saint-Brieuc

Le Prix

1 150,00 €

Contact

GUEGUEN Claude

c.gueguenformation@gmail.com
02 96 46 38 96

QUELQUES CHIFFRES

Promotion	Taux de satisfaction (en %)	Nombre de stagiaires
2026	Satisfaction (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)	Aucun (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

1) Avant la formation.

- Questionnaire de positionnement pour identifier ses propres axes de progrès.

Jour 1 : Cadre d'Action, Responsabilités et Conformité (7h)

L'objectif est : De définir le rôle et les responsabilités du référent sécurité, d'évaluer la conformité réglementaire du site et de mettre en place une veille juridique adaptée.

Matin (3h30)

- **09h00 - 09h30 (30 min) :** Accueil des participants, tour de table, recueil des attentes.
- **09h30 - 11h00 (1h30) :** Positionnement et missions du Référent Sécurité. Rôle, limites de responsabilités (civile/pénale) et interactions avec la direction et le CSE/CSSCT.
- *11h00 - 11h15 : Pause matin (15 min)*
- **11h15 - 12h30 (1h15) :** Obligations réglementaires clés du Code du travail (vérifications machines, formations obligatoires, affichages).

12h30 - 13h30 : Pause Déjeuner (1 heure)

Après-midi (3h30)

- **13h30 - 15h15 (1h45) :** Méthodologie d'audit de conformité. Comment réaliser un état des lieux de la conformité d'un atelier ou d'un site.
- *15h15 - 15h30 : Pause après-midi (15 min)*
- **15h30 - 17h00 (1h30) :** Atelier pratique : Initiation à la veille réglementaire simplifiée.

Jour 2 : L'Évaluation des Risques (DUERP) et l'Analyse des Accidents (7h)

L'objectif est : De coter et hiérarchiser les risques professionnels pour enrichir le DUERP, d'enquêter de manière factuelle sur le terrain et d'appliquer la méthode de l'arbre des causes après un accident.

Matin (3h30)

- **09h00 - 09h15 (15 min) :** Retour sur le Jour 1 et quiz de réactivation.
- **09h15 - 10h45 (1h30) :** Le DUERP et la hiérarchisation des risques. Prise en main des critères de cotation (Fréquence, Gravité, Maîtrise) pour construire ou mettre à jour le Document Unique.
- *10h45 - 11h00 : Pause matin (15 min)*
- **11h00 - 12h30 (1h30) :** Atelier pratique : Cotation de risques à partir de vidéos de situations de travail réelles.

12h30 - 13h30 : Pause Déjeuner (1 heure)

Après-midi (3h30)

- **13h30 - 15h00 (1h30) :** L'enquête post-accident. Recueil des faits sur le terrain (sans interprétation ni jugement).
- *15h00 - 15h15 : Pause après-midi (15 min)*
- **15h15 - 17h00 (1h45) :** Pratique de l'Arbre des Causes. Exercice en sous-groupes pour remonter aux causes racines et définir des actions correctives.

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

Jour 3 : Maîtrise des Risques Techniques et Opérationnels (7h)

L'objectif est : De maîtriser les risques techniques majeurs, d'encadrer les interventions des entreprises extérieures via des plans de prévention et de structurer l'organisation des secours en cas d'urgence.

Matin (3h30)

- **09h00 - 09h15 (15 min) :** Synthèse du Jour 2 et validation des acquis.
- **09h15 - 10h45 (1h30) :** Gestion des risques techniques majeurs (Électricité/Habilitations, Incendie, Travail en hauteur, Équipements de travail).
- *10h45 - 11h00 : Pause matin (15 min)*
- **11h00 - 12h30 (1h30) :** Coactivité et Entreprises Extérieures. Le cadre légal de l'accueil des prestataires : quand faut-il un Plan de Prévention ?

12h30 - 13h30 : Pause Déjeuner (1 heure)

Après-midi (3h30)

- **13h30 - 15h15 (1h45) :** Atelier Pratique : Rédaction d'un Plan de Prévention complet et délivrance d'un Permis de feu (étude de cas).
- *15h15 - 15h30 : Pause après-midi (15 min)*
- **15h30 - 17h00 (1h30) :** Organisation des secours et situations d'urgence. Élaboration d'un plan d'urgence (SST, guides/serre-files) et planification des exercices d'évacuation.

Jour 4 : Facteurs Humains, Risques Émergents et Culture Sécurité (7h)

L'objectif est : D'intégrer les risques psychosociaux, les TMS et le travail isolé dans la démarche de prévention, d'animer des quarts d'heure sécurité et de faire respecter les consignes de sécurité avec fermeté et pédagogie.

Matin (3h30)

- **09h00 - 09h15 (15 min) :** Échauffement et retour sur le Jour 3.
- **09h15 - 10h45 (1h30) :** Santé au travail : Risques Psycho-Sociaux (RPS) et Troubles Musculo- squelettiques (TMS). Comment les identifier et les intégrer au DUERP.
- *10h45 - 11h00 : Pause matin (15 min)*
- **11h00 - 12h30 (1h30) :** Prévention des Travailleurs Isolés (PTI / DATI). Obligations de l'employeur, choix des dispositifs d'alarme et procédures de levée de doute.

12h30 - 13h30 : Pause Déjeuner (1 heure)

Après-midi (3h30)

- **13h30 - 15h00 (1h30) :** Animation et communication terrain. Concevoir et réussir son "Quart d'heure sécurité" (choix du thème, posture de l'animateur).
- *15h00 - 15h15 : Pause après-midi (15 min)*
- **15h15 - 17h00 (1h45) :** Jeux de rôles : Gérer le non-respect des consignes et du port des EPI avec diplomatie et fermeté.

Jour 5 : Pilotage de la Sécurité, Grand Cas Pratique et Clôture (7h)

L'objectif est : De piloter la démarche sécurité à l'aide de tableaux de bord et d'indicateurs, de construire et présenter un plan d'action global et de valider l'acquisition des compétences de la formation.

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

Matin (3h30)

- **09h00 - 10h30 (1h30) :** Indicateurs et Tableaux de bord. Suivi opérationnel (Taux de Fréquence, Taux de Gravité) et indicateurs de terrain (remontées de presqu'accidents).
- *10h30 - 10h45 : Pause matin (15 min)*
- **10h45 - 12h30 (1h45) :** Grand Cas Pratique de Synthèse (Partie 1). À partir d'un scénario d'entreprise fictive (ou du site de formation), les stagiaires doivent réaliser un mini-audit et proposer des axes d'amélioration.

12h30 - 13h30 : Pause Déjeuner (1 heure)

Après-midi (3h30)

- **13h30 - 15h00 (1h30) :** Grand Cas Pratique de Synthèse (Partie 2). Restitution orale en sous-groupes du plan d'action de prévention devant le "chef d'entreprise".
- *15h00 - 15h15 : Pause après-midi (15 min)*
- **15h15 - 16h45 (1h30) :** Évaluation finale des acquis (QCM de certification) et débriefing.
- **16h45 - 17h00 (15 min) :** Bilan à chaud, recueil des fiches d'évaluation et clôture de la formation.

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

CV du formateur

Claude GUEGUEN

FORMATEUR IPRP

59 ans

46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre
☎ 06 82 91 08 18
✉ formateur.cg22@gmail.com
www.cgueguen-formation.fr

PROFIL

Fort d'une expérience de 24 années en tant que responsable sur les mises en place de prévention et sécurité, dans le secteur privé comme dans le secteur public, sur plusieurs régions de France.

J'ai pu m'épanouir en relevant divers défis concernant la prévention et la sécurité, avec l'implication et la motivation du personnel, la conduite des changements organisationnels et les certifications d'état.

Au cours de ma carrière, j'ai occupé des postes de chef de service, responsable de production, préventeur et formateur, aussi bien sur le terrain que dans l'ingénierie de déroulé pédagogique.

FORMATIONS DIFFUSÉES

- SST
- Gestes et Postures
- CSSCT pour CSE et CST
- RPS
- Équipier de Première Intervention
- SSIAP 1 et 2
- DUERP
- Référent Harcèlement
- Exercices d'évacuation sur site
- Audit incendie en entreprise (milieu professionnel)
- Rédaction du document unique
- Audit prévention en entreprise

LOGICIELS MAÎTRISÉS

- Word
- Excel
- Logiciel de planning
- PowerPoint
- Internet

CENTRES D'INTÉRÊTS

- Sports
- Cinéma
- Pêche
- Musculation
- VTT

FORMATIONS & DIPLÔMES

- **1981–1985** — CAP BTH Hôtellerie *Paris (Le Pot au Feu)*
- **1997** — CQP Agent qualifié de prévention et sécurité *Clichy (MGE)*
- **2007** — SSIAP 1 *Saint-Brieuc (ERP Sécurité)*
- **2013** — SSIAP 2 *Saint-Brieuc (ERP Sécurité)*
- **2014** — Monitorat SST Formateur *Saint-Malo (Sécuri+)*
- **2016** — Formation EvRP (rédaction du document unique) *Saint-Malo (Sécuri+)*
- **2016** — Formation Salarié Désigné Compétent (responsable de la prévention en entreprise) *Saint-Malo (Sécuri+)*
- **2025** — France SST : Formation Formateur Consultant RPS, QVCT *(Diplôme)*

Attestations de montée en compétence formateur

- **2016** — Sécuri+ Formateur Gestes et Postures IBC
- **2016** — Sécuri+ Formateur CHSCT
- **2019** — CEPIM Formateur CSSCT
- Agrément DREETS Bretagne formation CSSCT *(24 mai 2023)*
- Habilitation du Réseau de prévention SST — N° H31059/2023/SST-1/O/13
- IPRP DREETS Bretagne — N° BRET 2024/01 *(janvier 2024)*

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Auto-entreprise — Préventeur, Formateur — Mai 2016 → à ce jour
Intervenant sur tout le Grand Ouest
Formations SST, CSSCT, FSSCT, Gestes et Postures, Équipier de Première Intervention, SSIAP, audit incendie, mise en place d'évacuation en entreprise. Rédaction de document unique, étude de poste, ingénierie pour déroulé pédagogique de formation. Arbre des causes. Référent Harcèlement. RPS.

Sécuri+ — Responsable de secteur, Préventeur, Formateur (Agent de Maîtrise) — Sept. 2015 → Mai 2016
Organisme de Sécurité et Prévention au Travail — Saint-Malo, France
Responsable secteurs 22 et 29, planning, recrutement. Formations SST, CHSCT, Gestes et Postures, Conduite accompagnant, Équipier de Première Intervention. Audit incendie, mise en place d'évacuation en entreprise. Rédaction de document unique, ingénierie pour formation.

ERP Sécurité — Formateur — 2013 → Août 2015
Organisme de formation Sécurité, Sûreté, SSIAP — Saint-Brieuc, France
En détachement pour l'IBEP afin de diffuser les formations Sûreté et SSIAP 1 pour les CAP. Formations SST, Sûreté, SSIAP 1 et 2. Formateur pour CAP Agent de Prévention Sûreté.

OAS Agroalimentaire industriel — Chef de ligne — 2011 → 2012
Prestataire de service en agroalimentaire — Landivisiau, France
Encadrement d'équipe.

MTG Sécurité — Responsable régions Bretagne et Pays de la Loire (Agent de Maîtrise) — 2008 → 2011
Entreprise de surveillance et gardiennage — Le Mans, France
Responsable de production et mise en place sur site, réunion client.

SCP Sécurité — Responsable de production (Agent de Maîtrise) — 2006 → 2008
Entreprise de surveillance et gardiennage (fusion) — Lannion, France
Encadrement du personnel et production, réunion client.

Mairie de Puteaux — Chef de service Sécurité — 1998 → 2005
Fonction publique territoriale — Puteaux, France
Encadrement des agents ASVP et Sécurité, réunion de service.

Le Kreisker — Chef gérant — 1990 → 1998
Restaurant — Ploubezre, France
Cuisinier et gérant de l'établissement.

Centre Leclerc — Rayon frais — 1987 → 1990
Magasin — Lamorlaye, France
Traiteur, boucherie, charcuterie, fromagerie.

Service militaire — 1986
2e Régiment de Dragons — Laon, France

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de Claude GUEGUEN en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, Claude GUEGUEN a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de Claude GUEGUEN, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non-réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « Claude GUEGUEN » est tenu à une obligation de moyens et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « Claude GUEGUEN » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « Claude GUEGUEN », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « Claude GUEGUEN ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « Claude GUEGUEN » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à « Claude GUEGUEN » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « Claude GUEGUEN », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « Claude GUEGUEN » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « Claude GUEGUEN » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par « Claude GUEGUEN » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « Claude GUEGUEN ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« Claude GUEGUEN », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « Claude GUEGUEN » au Client. « Claude GUEGUEN » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « Claude GUEGUEN » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « Claude GUEGUEN » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une

description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « Claude GUEGUEN »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « Claude GUEGUEN » ou par voie électronique à : « Claude GUEGUEN ».

En particulier, « Claude GUEGUEN » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « Claude GUEGUEN » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lannion sera seul compétent pour régler le litige.

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquédec, 22300 Ploubezre – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B – TVA : FR47494799760 – Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com – https://www.cgueguen-formation.fr/